

Ministère de l'Éducation
National

Projet

Doc : A
Pg : 4

Direction Générale de
la Culture et des Beaux-Arts

FESTIVAL DES ARTS RWANDAIS

(PROJET)

I. NOTE INTRODUCTIVE

Vingt ans bientôt après la Révolution de 1959, seize ans après l'Indépendance Nationale, il est grand temps d'engager une action culturelle dynamique dans notre pays. La nécessité d'une telle action culturelle ressort des documents de haute autorité tels que

- le Manifeste du MRND,
- le Message du Président de la République à la Nation,
le 5 juillet 1978.

Il se dégage de ces documents les trois lignes de force suivantes pour l'action culturelle au Rwanda:

- a) L'action culturelle doit avoir comme objectif la promotion d'un citoyen engagé, fier de sa patrie et libéré des séquelles des moeurs féodales et des complexes et préjugés coloniaux.

Il faut pour cela que la culture rwandaise soit épurée de façon qu'elle devienne l'instrument de paix et de cohésion nationale et du progrès socio-économique.

- b) Cela exige comme préalable d'élucidation du concept de culture rwandaise dans toutes ses dimensions géographique, historique, ethnique et sociale afin d'en dégager une image plus représentative de l'ensemble de la nation.

.....

- c) Cette image de la culture plus équilibrée et plus exacte servira de guide à une action culturelle réellement démocratique capable de stimuler le génie créateur national au service d'un développement autogène et intégré. Cette action consistera notamment dans l'étude et la promotion des sciences, des techniques, de l'histoire, des lettres et des arts rwandais dans l'échange et le dialogue avec les autres cultures.

L'un des moyens les plus efficaces pour initier une action culturelle aussi complexe, c'est l'organisation d'un Festival des Arts Rwandais

II. DESCRIPTION DU PROJET:

Date proposée : fin 1979

Thème du festival: " Conscience de soi et progrès"

PROGRAMME

Le programme du festival comprendra quatre chapitres:

- a) Exposition
- b) Démonstrations
- c) Manifestations
- d) Conférences

I) Exposition

La première des activités du festival sera l'organisation d'une série d'expositions de type didactique axées notamment sur les thèmes tels que les suivants:

- les arts au Rwanda:
- l'industrie et artisanat rwandais
- la vie de la famille et les institutions familiales
- la vie de la nation et les institutions sociales et politiques.
- la littérature
- la science et la technologie
- la géographie et l'histoire
- l'éducation au Rwanda traditionnel et moderne
- l'habitat
- la vie économique

2) DEMONSTRATIONS

L'objet de ce genre d'activités sera de montrer d'une façon vivante le processus et la technique de fabrication de certains objets au Rwanda notamment dans les domaines suivants:

- travail du bois
- forge
- poterie
- vannerie
- tissage
- construction
- tannerie
- etc.

3) MANIFESTATIONS

Ces manifestations auront lieu soit sous forme d'exhibitions simples à titre récréatif et documentaire soit sous forme de concours.

Leurs domaines seront les suivants:

- danse
- musique
- athlétisme
- sports
- jeux
- joutes littéraires
- films
- théâtre

4) Conférences

Les exposés qui auront lieu dans le cadre du festival devront contribuer d'une façon plus profonde que les activités décrites plus haut à l'élucidation du thème du festival qui est "conscience de soi et progrès".

Les sujets suivants peuvent être retenus provisoirement:

- Enseignement, culture et développement
- Le sens du développement intégré et endogène au Rwanda
- Les éléments de définition de la culture rwandaise
- La recherche scientifique et technologique au Rwanda
- Les problèmes de l'historiographie au Rwanda
- Les cultes et les croyances au Rwanda traditionnel
- Les éléments d'une esthétique rwandais et africaine
- l'avenir du théâtre rwandais
- L'avenir du cinéma au Rwanda

...../....

III. ORGANISATION

La préparation et la réalisation du festival va nécessiter un staff de loin supérieur en nombre à celui de la Direction Générale de la Culture et des Beaux-arts. C'est pourquoi non seulement le Ministère de l'Education Nationale comme tel devra y participer activement mais aussi d'autres départements ministériels. Il faudra donc créer des comités du festival tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle préfectorale et même communale:

- a) Le Comité national du festival comprendrait:
 - le Ministère de l'Education Nationale
 - le Ministère de la Jeunesse
 - le Ministère des Finances et de l'Economie
(Industrie - Artisanat)
 - le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement
Coopératif (Education populaire)
 - l' ORINFOR
- b) L'Université Nationale et l'Institut Pédagogique National et le Grand Séminaire de Nyakibanda devraient avoir leurs propres comités directement représentés au comité national
- c) Les comités de préfectures devraient regrouper les établissements d'enseignement secondaires existant sur leur territoire, les camps militaires, les établissements industriels etc.
- d) Les comités communaux devraient regrouper les paroisses, les écoles primaires, les foyers sociaux, les CERAR et Sections Familiales, les ateliers d'art et les autres groupements socio-culturels.

IV. INFRASTRUCTURE D'ACCUEIL DU FESTIVAL

- Le site du Centre culturel national sur le Mont Kigali
- Le Stade national de Nyamirambo
- Le Centre d'échanges culturels franco-rwandais
- Les jardins de l'Hôtel du 5 juillet
- Les autres lieux de spectacles de Kigali suivant les besoins